



# Service de Sécurité Incendie Fire Service

7 décembre 2010

## ~ Les mesures d'urgence à Chelsea ~

La Municipalité de Chelsea a adopté et mis en place un plan des mesures d'urgence municipale depuis 1997 et il est révisé et mis à jour sur une base régulière, le plan contient des directives nécessaires telles que, quoi faire :

- Avant le sinistre - Pendant le sinistre - Après le sinistre

Le plan des mesures d'urgence de la Municipalité de Chelsea est de faciliter la communication et le travail des intervenants concernés tels le personnel municipal, le conseil municipal, les différents intervenants, la sécurité civile et la population.

Le but du plan des mesures d'urgence est d'établir le rôle des intervenants et leur interrelation ainsi que de servir de références lors du déclenchement de mesures d'urgence.

Il faut noter puisque chaque urgence revêt généralement un caractère unique, ce plan doit être perçu comme un outil de travail et non une fin en soi, une approche sécuritaire et logique, basée entre autres sur l'expérience générale, doit être exercée.

Voici une liste des différents risques :

- Déversement de matières dangereuses
- Feu de forêt
- Une tornade
- Un glissement de terrain
- Une inondation
- Une panne de courant majeure
- Un tremblement de terre
- Une tempête hivernale – verglas
- Un plan particulier d'intervention en cas de pandémie

### **Important :**

Le document comporte des renseignements nominatifs qui sont protégés par la Loi sur l'accès aux documents publics. De plus, ce document ainsi que les renseignements qui y sont inclus doivent servir strictement à l'utilisation de l'organisation municipale et de la sécurité civile. Il est interdit de copier, reproduire ou photographier ce document.

Le Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec décrit la Loi sur la sécurité civile sur son site internet. Voici le lien :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_2\\_3/S2\\_3.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_3/S2_3.htm)



## Service de Sécurité Incendie Fire Service

Si le lien est erroné, allez sur le site internet : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca) et cliquez sur les liens suivants :

- Sécurité civile,
- loi et règlements,
- loi sur la sécurité civile,
- consulter la loi sur la sécurité civile.

Selon la Loi sur la sécurité civile, Section II, déclaration d'état d'urgence locale, Article 42, il est écrit :

Une Municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

Aussi, sur le même site internet du Ministère de la Sécurité publique, vous trouverez des informations concernant une trousse d'urgence, cette trousse doit contenir **suffisamment d'articles et de vivres pour permettre à votre famille de subsister pendant les 72 premières heures d'un sinistre.**

En situation d'urgence, savez-vous quoi faire?

1. préparer votre plan de sécurité
2. préparer votre trousse d'urgence
3. évacuer votre domicile ou y rester
4. en cas d'incendie
5. en cas d'inondation
6. en cas de panne de courant en hiver
7. en cas d'incendie de forêt
8. en cas de tremblement de terre
9. en cas de vents violents
10. en cas de contamination ou pénurie d'eau potable

Vous pouvez vous procurer un dépliant sur le site internet du Ministère de la Sécurité civile du Québec, [www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca).

Ce dépliant est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité de Chelsea en utilisant le lien suivant : <http://www.preparez-vous.qc.ca/fl/guide/national-fra.pdf> ou encore à la caserne du Service de sécurité incendie (S.S.I.) de Chelsea, sise au 7 chemin Hôtel-de-Ville, durant les heures de bureau.

En espérant le tout utile à une bonne préparation et planification de vos mesures d'urgence.